



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie :
le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative lance la Charte Sport
& LGBTI+ et accompagne la nouvelle version du label FIER**

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée chaque année le 17 mai, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement pour un sport inclusif et dévoile la Charte Sport & LGBTI+, nouvelle étape de son action contre les discriminations dans le sport.

Une nouvelle Charte Sport & LGBTI+

Conçue pour faire du sport un espace protecteur et exempt de toute discrimination liée à l'orientation sexuelle, à l'identité ou à l'expression de genre, la Charte Sport & LGBTI+ est destinée à l'ensemble des acteurs du Mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs, associations, établissements publics, bénévoles, éducateurs, pratiquants et partenaires).

Elle s'applique à l'ensemble des temps et espaces de la vie sportive, allant des entraînements et compétitions aux espaces numériques et réseaux sociaux.

La charte prévoit notamment des engagements concrets pour les structures sportives : respect du prénom d'usage, de l'identité et de l'expression de genre de chacun, mise en place d'un dispositif de signalement visible et accessible, accompagnement des victimes, sensibilisation des encadrants et tolérance zéro face aux propos, comportements ou violences à caractère LGBTI+phobe.

Elle vise à garantir durablement un accès au sport dans un climat de confiance, de sécurité et de bienveillance. La Charte Sport & LGBTI+ sera prochainement disponible sur le site du ministère.

Le label FIER Sport : un nouvel outil pour accompagner les structures sportives

Afin de prolonger concrètement les engagements inscrits dans la Charte Sport & LGBTI+, les organisations signataires sont invitées à s'inscrire dans une démarche de progression continue à travers le respect des critères du [label FIER Sport](#) créé par la Fondation FIER.

Réactualisé en 2026 et co-élaboré avec le ministère, ce label accompagne les structures sportives dans une démarche de renforcement de leurs engagements en matière d'inclusion, de prévention des discriminations et d'accueil des personnes LGBTI+.

Actuellement en phase de test dans plusieurs structures sportives, le dispositif suscite déjà l'intérêt de nombreux acteurs du Mouvement sportif, parmi lesquels le CNOSF, la Fédération française de Natation, l'UFOLEP ainsi que plusieurs clubs.

Le déploiement du label constitue l'une des actions structurantes du plan ministériel de lutte contre les discriminations dans le sport. Il vise à donner aux organisations sportives des outils concrets pour faire évoluer les pratiques, former les encadrants et garantir un environnement accueillant et sécurisé pour toutes et tous.

Des actions concrètes sur le terrain

Cette mobilisation s'inscrit dans l'action conduite par le ministère depuis plusieurs années pour prévenir les violences et les discriminations dans le sport. Depuis 2019, le ministère soutient ainsi des associations engagées dans des actions de sensibilisation et de prévention auprès des fédérations, des établissements sportifs et des jeunes sportifs.

Parmi les actions soutenues figurent notamment les actions de sensibilisation menées par l'association *Foot Ensemble* auprès des clubs professionnels et amateurs, ou encore les interventions éducatives du *Trimaran* auprès des jeunes.

Par ailleurs, cette année, le ministère, l'Agence nationale du sport et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH) soutiennent 7 associations à hauteur de 250 000 euros pour des actions de sensibilisation et de formations des acteurs du sport pour prévenir la haine anti-LGBT+.

Plusieurs actions sont également conduites afin de sensibiliser les acteurs du tissu associatif et de l'éducation populaire, renforcer la prévention contre les LGBTphobies et développer les missions d'engagement au sein des associations LGBTI+.

Ces initiatives traduisent l'engagement continu du ministère aux côtés du Mouvement sportif, des associations et des collectivités pour faire progresser concrètement et durablement l'inclusion et l'égalité.

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37